

Jean-Baptiste
Jeangène Vilmer

POUR UNE **ÉTHIQUE**
DU RENSEIGNEMENT



puf

Pour une éthique
du renseignement

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Pour une éthique
du renseignement



ISBN 978-2-13-085002-1

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2023, mars

© Presses Universitaires de France/Humensis, 2023
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

INTRODUCTION

L'éthique du renseignement se déploie dans l'espace du dilemme hobbesien entre liberté et sécurité. D'un côté en effet, le peuple attend de ses gouvernants de la protection contre de nombreuses menaces – guerre, attentats terroristes, criminalité, cyberattaques, etc. – et le gouvernement a l'obligation morale de protéger sa population, c'est même sa raison d'être. De l'autre, le peuple attend aussi de ses gouvernants de pouvoir jouir d'un certain nombre de droits et libertés, dont le droit à la vie privée. La question se pose alors de savoir si ces deux objectifs sont compatibles, c'est-à-dire si la réalisation du premier n'implique pas nécessairement le non-respect du second – et, si c'était le cas, dans quelle mesure ce serait problématique. Un grand nombre de problèmes d'éthique appliquée se situent à cette intersection, dont celui qui concerne les activités des services de renseignement. Par rapport à d'autres, il est éminemment paradoxal puisque, s'il y a bien un domaine qui est perçu comme incompatible avec l'éthique, c'est le renseignement, avec ses services « secrets » et ses opérations clandestines qui semblent échapper au

poids des normes. Il s'agirait dès lors de « se donner des règles pour agir hors des règles¹ ».

Dans quelle mesure, par exemple, peut-on se livrer à une interception de masse, c'est-à-dire un espionnage préemptif et indiscriminé² ? Jusqu'où aller pour recruter une source ou un officier de renseignement étranger ? Jusqu'à le compromettre, le piéger, le faire chanter ? Jusqu'où répondre à ses demandes pour le garder, s'il souhaite être rétribué non seulement en argent mais aussi en nature, par de la drogue ou une prostituée, éventuellement mineure ? Le mensonge, la manipulation, la tromperie qui sont au fondement même de l'activité sont-ils moralement défendables ? Peut-on employer la violence physique, ou menacer de le faire, pour obtenir des informations ? La torture n'est-elle pas parfois légitime ? Et les éliminations ciblées ? Quelles sont les obligations morales respectives des officiers traitants, des analystes et des décideurs ? Comment résister à la politisation du renseignement ? Peut-on travailler avec tout le monde, collaborer avec tous les services étrangers, même ceux

1. Olivier Chopin, « Renseignement, sécurité et libertés fondamentales », in Olivier Forcade et Bertrand Warusfel (dir.), *Le Droit du renseignement*, actes du colloque organisé par l'Académie du renseignement à l'École militaire, le 8 février 2019, Paris, La Documentation française, 2019, p. 201.

2. Nous nous écartons ici de l'usage du terme « espionnage » dans les *intelligence studies* anglophones où il est limité au renseignement humain (HUMINT) et s'applique donc mal aux moyens techniques (SIGINT/TECHINT) déployés dans le cadre d'une interception de masse. En français courant, où l'usage est moins spécifique, et dans ce livre, nous utilisons « espionnage » pour désigner l'action d'observer clandestinement.

Introduction

qui ne partagent ni nos valeurs, ni nos pratiques ? Comment faire des compromis sans tomber dans la compromission ?

Ces questions sont au cœur de l'éthique du renseignement, un domaine de recherche discret et récent, dont on connaît davantage les prolongements dans la culture populaire. Les romans de John le Carré contiennent un grand nombre de dilemmes éthiques – sur le fait d'espionner des amis, de partager du renseignement avec des États qui en feront un usage que nous n'approuverions pas, etc. –, à tel point qu'il existe aussi une littérature académique sur cette dimension¹. À l'écran, le film *La Vie des autres* (2006) montre l'effet désastreux que les services, en l'occurrence la Stasi, peuvent avoir sur la société s'ils ignorent les considérations éthiques ; et la série américaine *24 heures chrono*, à laquelle j'avais consacré un ouvrage précisément pour cette raison², est l'une des pièces majeures du débat américain sur la torture, qui est un moyen d'interrogation parfois employé par certains services.

L'objectif de cet ouvrage est double : d'une part, présenter ce domaine de recherche peu connu, en espérant contribuer à son intégration dans les études sur le renseignement³ et plus généralement les études

1. Voir notamment Myron J. Aronoff, *The Spy Novels of John le Carré: Balancing Ethics and Politics*, New York, St. Martin's Press, 1999.

2. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *24 heures chrono : le choix du mal*, Paris, Puf, 2012.

3. Olivier Chopin, Bastien Irondele et Amélie Malissard, *Étudier le renseignement en France. État de l'art et perspectives de recherche*, Paris, Étude de l'IRSEM, n° 9, 2011 ; Jean-Vincent Holeindre et Benjamin Oudet, *Les Études sur le renseignement en*

Pour une éthique du renseignement

stratégiques et les études sur la guerre¹ ; et, d'autre part, défendre une certaine approche, la théorie du renseignement juste. Pour ce faire, nous procéderons en trois parties : de quoi parle-t-on ? Quels sont les problèmes qui se posent ? Et comment les approcher ?

France. *Généalogie, structuration et propositions*, Paris, Note de recherche de l'IRSEM, n° 67, 27 novembre 2018.

1. De ce point de vue, cet ouvrage est le prolongement de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Éthique et action stratégique », in Stéphane Taillat, Joseph Henrotin et Olivier Schmitt (dir.), *Guerre et stratégie : approches, concepts*, Paris, Puf, 2015, p. 171-195.

CHAPITRE 1

De l'éthique au renseignement

L'ÉTHIQUE

Ceux qui ne font pas de l'éthique une profession¹ en ont généralement une compréhension erronée. Ils demandent si telle action est « conforme à l'éthique », comme s'il s'agissait d'un ensemble de règles consensuelles permettant de distinguer les bons des mauvais comportements dans un contexte donné. Ils confondent alors l'éthique et la déontologie professionnelle. L'éthique n'est pas une liste de normes, mais un domaine au sein duquel l'on discute des normes. L'éthique, ou philosophie morale, est une branche de la philosophie. Elle peut être définie comme la science du bien et du mal, ou la science ayant pour objet l'étude critique des jugements normatifs, c'est-à-dire formulés en termes non pas de ce qui est, mais de ce qui devrait être.

La question de savoir si « éthique » et « morale » sont distinctes fait l'objet d'un débat au sein de la

1. Daniel M. Weinstock, *Profession éthicien*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2006.

communauté philosophique et, comme le rappelle Paul Ricœur, « l'étymologie est à cet égard sans utilité, dans la mesure où l'un des termes vient du latin et l'autre du grec, et où tous deux se réfèrent d'une manière ou d'une autre au domaine commun des mœurs¹ ». Comme Jean-Cassien Billier, nous considérons que « dire, comme on l'entend parfois, que l'«éthique» serait davantage liée que la «morale» à l'articulation des normes privées à la vie sociale, ou encore que l'«éthique» serait plus orientée vers une conception du bien que la «morale», qui serait, elle, une affaire de respect des règles, ne nous paraît que d'assez vaines et surtout fausses distinctions² ». Dans cet ouvrage, nous ne les distinguerons pas.

L'étude de l'éthique se divise en trois domaines : l'éthique normative, qui prescrit (les principes généraux qui devraient guider nos jugements et nos actions, ce qu'il faut faire et ne pas faire) ; la méta-éthique, qui analyse (les concepts, les jugements, les raisonnements moraux) et l'éthique appliquée, qui met en œuvre l'éthique normative dans des situations concrètes, des cas pratiques particulièrement controversés, ce que l'on appelle couramment des questions de société. La bioéthique, l'éthique des affaires, l'éthique des relations internationales³, l'éthique de la guerre, sont des sous-domaines de l'éthique appliquée. L'éthique du renseignement aussi.

1. Paul Ricœur, « Éthique », in Monique Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Puf, 2004, t. 1, 4^e éd., p. 689.

2. Jean-Cassien Billier, *Introduction à l'éthique*, Paris, Puf, 2010, p. 11.

3. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung (dir.), *Éthique des relations internationales*, Paris, Puf, 2013.

LE RENSEIGNEMENT

Le renseignement n'est pas plus aisé à définir que l'éthique car, comme l'expliquent Olivier Chopin et Benjamin Oudet, « s'il y a un quasi-consensus sur ce que *fait* le renseignement, il n'y a pas de consensus sur ce qu'il *est*¹ ». Comme eux, nous adoptons la définition de Peter Gill et Mark Phythian², selon qui « le renseignement comprend les activités principalement secrètes – ciblage, collecte, analyse, diffusion et action – destinées à renforcer la sécurité et/ou à maintenir le pouvoir par rapport aux concurrents en anticipant les menaces et les opportunités³ ».

L'ÉTHIQUE DU RENSEIGNEMENT

On peut définir l'éthique du renseignement comme l'étude de la nature et du rôle des prescriptions, des valeurs morales, des enjeux et des dilemmes éthiques,

1. Olivier Chopin et Benjamin Oudet, *Renseignement et sécurité*, Paris, Armand Colin, 2019, 2^e éd., p. 42.

2. Dont nous avons toutefois trouvé une définition différente de celle citée par Olivier Chopin et Benjamin Oudet, *Renseignement et sécurité*, *op. cit.*, p. 43.

3. Peter Gill et Mark Phythian, *Intelligence in an Insecure World*, Cambridge, Polity, 2018, 3^e éd., p. 5.

dans les activités de renseignement¹. Elle pose la double question des limites que les acteurs doivent respecter et des objectifs moraux qu'ils doivent se fixer².

Sa possibilité

Pour certains, comme l'ancien officier de la CIA Duane R. Clarridge, la question ne se pose pas car « c'est toute activité d'espionnage qui est non éthique ». Il estime que « l'éthique du renseignement est un oxymore. Ce n'est pas un sujet. Ça ne l'a jamais été et ne le sera jamais, si l'on veut rester un vrai service d'espionnage³ ». Cette opinion répandue est relativement intuitive : après tout, le renseignement semble par nature immoral car il implique la collecte d'informations que d'autres voulaient garder secrètes et, pour ce faire, il doit recourir à la dissimulation, la tromperie, le mensonge, le vol, la coercition, le chantage, parfois la torture, voire l'assassinat. Mettre ensemble les mots « renseignement » et « éthique »

1. Nous appliquons ici au renseignement la définition que nous avons produite pour l'éthique des relations internationales dans Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung (dir.), *Éthique des relations internationales*, *op. cit.*, p. 1-2.

2. Pour reprendre ce que Stanley Hoffmann disait de l'éthique des relations internationales dans *The Political Ethics of International Relations*, Seventh Morgenthau Memorial Lecture on Ethics & Foreign Policy, New York, Carnegie Council for Ethics in International Affairs, 1988, p. 3-4.

3. Cité par Peter Gill, « Security intelligence and human rights: Illuminating the "Heart of Darkness"? », *Intelligence and National Security*, 2009, 24 (1), p. 89.

peut faire craindre que le second ne retire un peu de sa nature au premier, et l'affaiblisse. Même si ce préjugé est moins répandu aujourd'hui, les nouvelles générations de praticiens ayant davantage tendance à accepter cette notion qui fait d'ailleurs partie d'un nombre croissant de formations, cette présomption d'incompatibilité a longtemps été la norme dans la communauté du renseignement. Beaucoup considéraient, comme l'écrivait Allen Dulles, le premier directeur civil de la CIA, en 1963, qu'« aujourd'hui nous ne pouvons pas nous permettre d'enchaîner notre renseignement¹ ». L'éthique était et reste encore parfois perçue comme une contrainte.

Cette réputation d'immoralité du renseignement est entretenue non seulement par la fiction – même les bons romans et les bonnes séries télévisées mettent en scène l'immoralité du monde du renseignement –, mais aussi par un certain nombre de scandales bien réels. Au cours des dernières décennies, nombre d'activités clandestines problématiques ont été révélées non seulement dans les autocraties (les nombreuses opérations du GRU exposées par Bellingcat, par exemple²), mais aussi dans les démocraties comme les activités des services américains dans la « guerre contre le terrorisme » lancée par George W. Bush (torture, *extraordinary rendition*, prisons secrètes, etc.) ; le « Dubaigate » à la suite de l'assassinat à Dubaï par le Mossad d'un

1. Allen Dulles, *The Craft of Intelligence*, New York, Signet Books, 1963, p. 245.

2. Voir Bellingcat.com mais aussi Eliot Higgins, *We Are Bellingcat: An Intelligence Agency for the People*, Londres, Bloomsbury Publishing, 2021.

responsable du Hamas en 2010 ; ou encore la manipulation de l'opinion publique par le service national de renseignement sud-coréen (NIS) durant l'élection présidentielle de 2012 (le chef du service a été poursuivi en justice pour ingérence électorale). Les scandales impliquant les services sont fréquents et contribuent à la présomption d'immoralité du renseignement. Ces écarts sont d'autant moins tolérés que ces services agissent au nom de l'État, c'est-à-dire, en principe, de l'intérêt général.

De ce point de vue, pour certains analystes, la question de la relation entre éthique et renseignement ne se pose tout simplement pas, puisqu'un « renseignement éthique » ou un « espion éthique » serait un oxymore, une contradiction dans les termes.

C'est une mauvaise manière d'aborder le problème. D'abord parce qu'elle commet l'erreur habituelle consistant à utiliser « éthique » comme un synonyme de « bien » : la contradiction viendrait du fait que les activités qu'implique le renseignement sont moralement condamnables, elles reviennent à faire le « mal », et ne seraient alors pas compatibles avec l'éthique qui consiste à faire le « bien ». C'est un préjugé simpliste qui ignore le fait que l'on peut avoir « un mal pour un bien » et que les dilemmes éthiques dans lesquels nous placent les activités de renseignement – comme plus généralement la vie en société – nous poussent plutôt à devoir choisir de deux maux le moindre. L'éthique n'est pas la science du bien, mais celle du moindre mal, du préférable. De ce point de vue, le fait que le renseignement recoure à des activités moralement condamnables telles que la tromperie, le mensonge,

le vol, etc., n'est aucunement rédhibitoire, la question étant de savoir si ces méthodes permettent ou non d'éviter un plus grand mal, c'est-à-dire si elles sont préférables à leurs alternatives, dont l'inaction.

Ensuite et par voie de conséquence, la question n'est pas de savoir si le renseignement « est éthique », mais s'il peut faire l'objet d'une évaluation éthique. Et la réponse est affirmative, tout simplement parce que « l'être humain est un animal éthique¹ » : rien, aucune activité humaine, n'est en dehors de l'éthique, c'est-à-dire de l'évaluation morale, pas plus celle du renseignement que toutes les autres². Peuvent faire l'objet d'une évaluation éthique des activités conduites par des agents moraux, c'est-à-dire des personnes ayant suffisamment de capacités pour être tenues pour responsables de leurs actes. Or, le renseignement est une activité ou implique des activités, et ceux qui les conduisent satisfont bien les critères de l'agentivité morale, non seulement les individus mais aussi les agences comme personnes morales, puisque l'on peut attendre d'elles qu'elles imposent des règles à leurs officiers et développent une certaine culture éthique. Elles peuvent d'ailleurs être tenues pour responsables en cas de problèmes de comportement ou d'« échec du renseignement » : l'éthique n'est pas qu'une responsabilité individuelle, mais aussi une responsabilité

1. Michael Quinlan, « Just intelligence: Prolegomena to an ethical theory », *Intelligence and National Security*, 2007, 22 (1), p. 2.

2. Ross Bellaby, « The ethics of intelligence », in R. Dover *et al.* (dir.), *The Palgrave Handbook of Security, Risk and Intelligence*, Londres, Palgrave Macmillan, 2017, p. 396.

collective¹. Comme le note justement Toni Erskine, c'est d'ailleurs une raison de critiquer la métaphore hobbesienne de la toile d'araignée : les « espions », comme les appelle Hobbes², et plus largement le personnel des agences de renseignement et ces agences elles-mêmes, ne sont pas de simples conduits transmettant un signal au décideur (l'araignée), mais des agents moraux dotés de discernement³. Par conséquent, rien ne s'oppose *a priori* à l'évaluation éthique du renseignement.

La question suivante est de savoir si l'évaluation éthique, qui est possible, est aussi souhaitable. Elle l'est pour au moins deux raisons. La première est que c'est une manière de distinguer les démocraties libérales des régimes autoritaires. L'éthique du renseignement est un domaine de recherche intrinsèquement lié à un régime politique particulier, la démocratie libérale, car les questions qu'il pose et le simple fait qu'il puisse les poser publiquement, dans un livre comme celui-ci mais aussi dans des centaines d'autres publications et dans des cours à l'université, exigent une liberté qui est absente des régimes autoritaires. Ce n'est pas seulement la réflexion : les pratiques elles-mêmes sont différentes. Comme l'avait déjà noté l'amiral Lacoste, la réputation sulfureuse des services

1. Toni Erskine (dir.), *Can Institutions Have Responsibilities? Collective Moral Agency and International Relations*, New York, Palgrave Macmillan, 2003.

2. Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les Fondements de la politique* (1642), Paris, GF, 1982, XIII.7, p. 231-232.

3. Toni Erskine, « "As rays of light to the human soul?" Moral agents and intelligence gathering », *Intelligence and National Security*, 2004, 19 (2), p. 363.

« tient pour une large part au souvenir d'organismes tels que la Gestapo ou le KGB, des polices politiques qui ont pratiqué en toute impunité les méthodes les plus abominables dès lors qu'elles agissaient au profit de pouvoirs personnels, dans le cadre de régimes dictatoriaux. Mais dans toutes les grandes démocraties les services de surveillance et de contre-espionnage qui agissent sur le territoire national le font dans le cadre de la loi et sous le contrôle de la justice¹ ». Cependant, il ne suffit pas de le déclarer car la population ne croit pas l'État sur parole – au contraire, la défiance croissante à l'égard des élites est l'une des raisons de l'inflation des manipulations de l'information² : il faut le démontrer constamment et le questionnement éthique du renseignement donne précisément l'occasion de le faire.

La seconde raison est que cet examen est dans l'intérêt même des services car leur réputation d'immoralité leur fait du mal. Elle mine la confiance du public et elle pose aussi des problèmes au sein même du service, entre les agents et leurs officiers traitants – un agent craignant son officier traitant ou pensant qu'il ne sera pas protégé par lui n'est

1. Pierre Lacoste, « Responsabilités et éthique des services de renseignement », *Revue des deux mondes*, avril 1996, p. 56. Voir aussi, du même auteur, « Pratiques modernes de la raison d'État », *Conflits actuels*, juin 1999.

2. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Alexandre Escorcía, Marine Guillaume et Janaina Herrera, *Les Manipulations de l'information : un défi pour nos démocraties*, rapport du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) du ministère des Armées, Paris, 2018.

pas fiable¹ – et entre les collègues eux-mêmes, dans les relations interservices et internationales. Comme l'écrivait l'ancien directeur du Government Communications Headquarters (GCHQ) et coordonnateur du renseignement britannique David Omand, dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme » en 2006, « le public apprécierait d'être rassuré sur le fait qu'il peut exister des directives éthiques en matière de renseignement et qu'elles sont appliquées par les agences britanniques dans la lutte contre le terrorisme² ». L'évaluation éthique, la mise en place de mécanismes de contrôle et la communication sur les mesures prises sont dans l'intérêt du service.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans les démocraties libérales, les services de renseignement doivent faire preuve – pour des raisons éthiques, mais aussi parce que c'est dans leur intérêt – de davantage de transparence et mieux communiquer vis-à-vis du grand public, en montrant notamment qu'ils ne sont pas « hors la loi » et « hors l'éthique », mais qu'ils ont des normes et des mécanismes d'imputabilité. Trop souvent, ils invoquent l'impératif de confidentialité pour ne pas partager ces informations qui sont pourtant de nature à favoriser leur acceptabilité et à améliorer leur réputation. Ce risque s'apprécie au cas par cas, mais dans bien des situations le repli sur soi relève davantage du réflexe ou du dogmatisme que

1. James Olson, *Fair Play: The Moral Dilemmas of Spying*, Washington DC, Potomac Books, 2006, p. 48.

2. David Omand, « Ethical guidelines in using secret intelligence for public security », *Cambridge Review of International Affairs*, 2006, 19 (4), p. 617.

TABLE

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1. De l'éthique au renseignement.....	11
L'éthique	11
Le renseignement	13
L'éthique du renseignement	13
<i>Sa possibilité</i>	14
<i>Sa nature</i>	22
<i>Son étude</i>	30
CHAPITRE 2. Problèmes.....	45
La collecte.....	49
<i>Le cas de l'OSINT</i>	49
<i>Le recueil technique</i>	51
<i>Le recueil humain</i>	55
<i>Premier degré : la manipulation et la tromperie</i>	60
<i>Deuxième degré : la corruption,</i> <i>la compromission, le chantage</i>	66
<i>Troisième degré : la violence ou la menace</i> <i>physiques</i>	68

Pour une éthique du renseignement

L'analyse.....	73
Les opérations clandestines.....	77
Les coopérations.....	88
La reconversion.....	95
CHAPITRE 3. Approches.....	97
Le réalisme.....	97
Le pacifisme.....	102
Le déontologisme.....	106
Le conséquentialisme.....	115
<i>Le dilemme entre faire et permettre.....</i>	119
L'éthique de la vertu.....	122
Limites de ces approches.....	130
La théorie du renseignement juste.....	133
<i>La cause juste.....</i>	141
<i>L'autorité légitime.....</i>	143
<i>La bonne intention.....</i>	144
<i>La proportionnalité.....</i>	146
<i>La discrimination.....</i>	150
<i>Le dernier recours.....</i>	158
<i>Les chances raisonnables de succès.....</i>	160
CONCLUSION.....	163
REMERCIEMENTS.....	167